

Compte-rendu du comité syndical

14 septembre 2017 à 18h00

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAI, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

Assistaient également à la réunion :

Benoît Bar, Kévin Charlot, Mathilde Estadiou, Delphine Massart, Alexandre Ménard, Paola Perseille, Monique Rousseau, Sophie Rychlicki.

Ordre du Jour

1. Délibérations
 - 1.1 Personnel
 - 1.1.1. Renouvellement des contrats arrivant à échéance :
 - 1.1.2. Recrutement sur le poste de Conseil en Energie Partagé (suite aux entretiens du 13/09).
 - 1.2 AURA mission 2018
 - 1.3 SCoT demandes de subventions complémentaires.
 - 1.4 CTU3 Modification de l'action 59
 - 1.5 Barème taxe de séjour 2018
 - 1.6 Leader - Plans de financements
 - 1.6.1 Audits éclairage publics
 - 1.6.2 Malices au Pays 2017
 - 1.6.3 Animation et frais de fonctionnement 2017
 - 1.7 Appel à projet patrimoine jeunes
2. Informations
 - 2.1 Présentation des projets financés par le CLEA
 - 2.2 Accueil du MuMo2 du 06 au 24 novembre 2017
 - 2.3 Choix prestataire serveur informatique
 - 2.4 Réunion d'information sur les Certificats d'Économies d'Énergie

- 2.5 Conseil de développement territorial
 - 2.6 Bilan FestiLoir
 - 2.7 Bilan des animations estivales du Pays d'art et d'histoire
 - 2.7.1 Visites découvertes :
 - 2.7.2 Ateliers enfants
 - 2.7.3 Moulin de la Bruère :
 - 2.7.4 Théâtre de la Halle au Blé
 - 2.7.5 Visite de la ville de La Flèche
 - 3. Questions diverses
 - 3.1 Appellation de la structure
 - 3.2 Dates des prochaines réunions
-

Monsieur le président sollicite un membre du comité syndical afin de d'assumer la fonction de secrétaire de séance, Monsieur Sylvain FOURNIER est désigné secrétaire de séance.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2017 qui a été transmis par voie électronique à l'ensemble des délégués, aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président propose au comité syndical d'ajouter une question diverse à l'ordre du jour afin de définir l'appellation du syndicat à utiliser dans notre communication suite à la transformation en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural. Aucune objection n'est formulée.

1. Délibérations

1.1 Personnel

1.1.1. Renouvellement des contrats arrivant à échéance.

Le contrat de Mme Sophie Rychlicki sur le poste de Direction – en charge du SCoT arrive à échéance le 3/11/2017 et celui de Mme Paola Perseille - chargée de mission LEADER et Communication et le 31/12/2017.

Monsieur le Président, après avoir invité l'ensemble du personnel à quitter la salle, sollicite du comité syndical, l'autorisation de reconduire ces deux contrats pour une période de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants approuve la reconduction des contrats de Mmes Rychlicki et Perseille à leurs échéances pour une durée de 3 ans.

1.1.2. Recrutement sur le poste de Conseil en Energie Partagé.

Suite à la publication de l'offre d'emploi en vue de pourvoir le poste de Conseil en Energie Partagé, 4 candidats ont été reçus en entretien le 13 septembre. Aucun titulaire de la fonction publique ne répondant au profil recherché, Monsieur le Président propose au comité syndical de recruter Mme Anaïs Le Roi à compter du 2 octobre 2017, en contrat à durée déterminée pour 3 ans.

Mme Anaïs Le Roi est titulaire d'un diplôme d'ingénieure énergéticienne de l'école nationale supérieure en génie des technologies industrielles de Pau obtenu en 2012.

Monsieur le Président propose de lui octroyer une rémunération en référence à l'indice brut 449 - grille des cadres B de la filière technique – calculée sur la base d'une durée de travail hebdomadaire de 35h assortie, le cas échéant, du régime indemnitaire institué par délibération du 12 mai 2016.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants approuve le recrutement de Mme Anaïs Le Roi aux conditions exposées par le président.

1.2 AURA mission 2018

Suite à la mise en œuvre du SDCI à intervenir au 1^{er} janvier 2018, l'AURA va devoir procéder à la mise à jour du diagnostic, reprendre le PADD et le DOO pour les mettre en conformité avec le nouveau périmètre du territoire.

Cela comprend :

- la mise à jour du rapport de présentation
- la mise à jour de l'état initial de l'environnement
- la refonte du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- la refonte du Document d'Orientations et d'Objectifs
- la reprise de l'évaluation environnementale des différents documents modifiés
- la sécurisation juridique des documents dernière version
- l'accompagnement du territoire dans toutes les démarches, jusqu'à l'exécution du SCoT.

Monsieur François Boussard, vice-Président en charge du SCoT expose la position du comité de pilotage qui, même si cela n'est pas exigé de la DDT, souhaite que le diagnostic initial soit remis à jour car ce document fera référence pour l'élaboration des PLUI.

Le diagnostic devrait donc être corrigé avant fin 2017 pour procéder ensuite aux révisions du PADD et du DOO afin d'aboutir à un arrêt projet au début de l'été 2018.

Concernant l'état initial de l'environnement, le départ de Cérans Foulletourte ne remet pas en cause sa portée, seule la cartographie sera remise à jour.

Monsieur François Boussard doit encore échanger avec Monsieur Demois, vice-Président de l'AURA, afin, si possible de négocier une diminution du coût de ces prestations.

1.3 SCoT demandes de subventions complémentaires.

Afin de poursuivre sa mission en 2018 en prenant en compte les nécessaires modifications à apporter suite à la publication du SDCI, l'AURA a évalué le coût supplémentaire à 68 000€ auxquels il convient d'ajouter les 20 000€ demandés pour l'année 2017 au titre du surcroît de travail généré par la large concertation menée dans le cadre de l'écriture du PADD.

M. le Président propose de solliciter un avenant à la subvention accordée par la Région au titre du FRES portant la totalité, soit 86 000€, au taux de 50%.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses TTC		Recettes		
Finalisation du SCoT*	86 000 €	FRES	43 000 €	50%
		Autofinancement	43 000 €	50%
TOTAL	86 000 €		86 000 €	100%

Soit 1,145€/hab. pour 75 117 habitants

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants autorise le président à solliciter un avenant à la convention au titre du FRES conformément au plan de financement présenté.

1.4 CTU3 Modification de l'action 59

L'action 59 du CTU3 « construction d'une maison des services au Grand Lucé dont le maître d'ouvrage était la communauté de communes de Lucé ne sera pas menée à terme, un reliquat de 262 297€ est constaté et il convient de solliciter de la région une modification de l'action afin de reporter ces crédits sur le déploiement de la fibre optique.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants autorise le président à solliciter de la Région des Pays de la Loire, la modification de l'action 59 du CTU 3 afin d'affecter le reliquat des crédits sur le déploiement de la fibre optique au bénéfice du territoire de la CC Loir-Lucé-Bercé.

1.5 Barème taxe de séjour 2018

Il est proposé de reconduire le barème 2017 en modifiant le tarif de la taxe de séjour pour les établissements classés « Palace ». Document joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, approuve le barème de la taxe de séjour pour l'année 2018 tel que joint en annexe ainsi que la durée de perception de cette taxe.

1.6 Leader - Plans de financements

1.6.1 Audits éclairage publics

Le PETR s'est lancé en 2015 dans la réalisation d'audits du parc éclairage public de 24 communes. L'objectif final est la réalisation de gains énergétiques sur l'ensemble des parcs éclairage public et l'inscription de cette action dans le Plan Climat du PETR.

Il est proposé aux membres du comité syndical de solliciter les fonds européens pour le financement de cette action.

Budget prévisionnel :

Nature des dépenses	Montant HT
Audits éclairage public (OHM-Ingénierie)	95 207,05 €
TOTAL des dépenses	95 207,05 €

Plan de financement prévisionnel :

Nature des ressources	Montant HT
ADEME	47 603,53 €
LEADER	28 562,11 €
Autofinancement	19 041,41 €
TOTAL des ressources	95 207,05 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, approuve le plan de financement de l'action « Audits énergétiques », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

1.6.2 Malices au Pays 2017

Pour sa troisième édition, Malices au Pays s'intéresse aux marionnettes et à la manipulation d'objets. L'objectif étant de proposer sur une quinzaine de jours des spectacles de qualité ouverts à tous, accompagnés d'actions de sensibilisation à la pratique artistique, pour créer des moments familiaux privilégiés. Plusieurs moyens sont mis en œuvre tels que la mutualisation des moyens financiers et humains, des salles de spectacle et communes partenaires, pour la mise en œuvre d'une programmation jeune public sur le territoire ; ainsi que le développement du travail collaboratif avec les structures de diffusion du savoir (bibliothèques) et d'enseignement artistique (écoles de musique), les cinémas et toutes les forces culturelles locales (associations).

Il est proposé aux membres du comité syndical de solliciter les fonds européens pour le financement de cette action.

Budget prévisionnel :

Nature des dépenses	Montant HT
Communication	3 286,48 €
Programmation	28 664,86 €
Ateliers de sensibilisation	4 182,22 €
Droit d'auteur	1 741,81 €
Technique	1 504,51 €
Transports	1 926,37 €
TOTAL des dépenses	41 306,25 €

Plan de financement prévisionnel :

Nature des ressources	Montant HT
Commune de La Flèche	2 000 €
Commune du Lude	2 000 €
Commune de Montval-sur-Loir	2 000 €
Commune de Bazouges-sur-le-Loir	800 €
Commune de Lhomme	800 €
Commune de Mayet	800 €
Commune de St Jean de la Motte	800 €
Centre social de Lucé	800 €
CLEA	8 000 €
LEADER	10 000 €
Autofinancement	13 306,25 €
TOTAL des ressources	41 306,25 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, approuve le plan de financement de l'action « Malices au Pays 2017 », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

1.6.3 Animation et frais de fonctionnement 2017

Le PETR sollicite une subvention à l'ingénierie pour la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020 sur l'année 2017. 7 postes de l'équipe sont concernés (réparti de 10 à 60% du temps de travail de l'agent) ce qui représente au total 1,45 ETP. L'adhésion à l'association Leader France est également inscrit dans ce dossier.

Il est proposé aux membres du comité syndical de solliciter les fonds européens pour le financement de cette action.

Budget prévisionnel :

Nature des dépenses	Montant HT
Frais de fonctionnement	65 410,08 €
Adhésion Leader France	600 €
TOTAL des dépenses	66 010,08 €

Plan de financement prévisionnel :

Nature des ressources	Montant HT
LEADER	52 808,06 €
Autofinancement	13 202,02 €
TOTAL des ressources	66 010,08 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, approuve le plan de financement de l'action « Animation et frais de fonctionnement pour la mise en œuvre du programme LEADER – année 2017 », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

1.7 Choix prestataire serveur informatique

5 prestataires ont été sollicités et ont transmis une proposition, 3 restent en concurrence. L'aspect technique est en cours d'examen par nos ressources internes (Kévin et Yann) et un appui du service informatique de la ville de La Flèche.

Des précisions sont attendues compte tenu des diverses solutions proposées et les prestataires potentiels vont de nouveau être rencontrés.

Un point crucial reste à trancher concernant la modalité de sauvegarde, en interne ou externalisée, qui dépend de la rapidité maximale de la bande passante actuellement insuffisante pour opter sur la seconde solution. Un contact avec Sarthe Télécom va être pris pour vérifier la possibilité d'un accès à la fibre optique.

Le serveur actuel n'étant plus fiable et plusieurs postes informatiques présentant des défaillances techniques, il devient urgent de procéder au remplacement de ces outils indispensables au bon fonctionnement de la structure, Monsieur le Président sollicite du comité syndical l'autorisation de signer le bon de commande avec le prestataire qui proposera la solution la mieux adaptée au meilleur coût.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le Président à conclure le marché informatique avec le prestataire dont l'offre répondra le mieux aux exigences techniques liées à l'infrastructure internet disponible.

1.8 Appel à projet patrimoine jeunes

Depuis plusieurs années, le Pays d'art et d'histoire organise avec la Mission Locale Sud-Sarthe un projet participatif de sensibilisation au patrimoine culturel à destination d'un groupe de jeunes (16-25 ans). Afin de financer le projet 2018, il est proposé de répondre à l'appel à projets de la Région : « appropriation du patrimoine par les jeunes 2017 ».

Cette aide de la Région peut financer jusqu'à 50% du projet.

Le Président sollicite l'autorisation de répondre à cet appel à projet.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le Président à répondre à l'appel à projet « appropriation du patrimoine par les jeunes 2017 » pour une action à intervenir en 2018.

2. Informations

2.1 Présentation des projets financés par le CLEA

Pour l'année 2017-2018, une subvention de 33 800 € avait été demandée à la DRAC dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique et culturel. L'intégralité de la somme a été accordée. Celle-ci permet d'aider différents projets d'éducation culturelle à destination du jeune public sur l'ensemble des temps de l'enfant.

La répartition de la somme allouée se fait comme suit :

Structure porteuse	Projet	Demande 2017-2018
Le Carroi - La Flèche	Lire et Dire le Théâtre	2 000,00
	Résidence Pôles Petite Enfance	1 500,00
La Castélorienne - Montval sur Loir	Résidence Danse	3 000,00
Les Moulins de Paillard - Poncé ^s /le Loir	Résidences e-textiles et Mythologie	8 500,00
Pays Vallée du Loir ★	La Rue sans Tambour	2 000,00
	Formations	2 300,00
	Résidence théâtre	4 000,00
	Malices au Pays	8 000,00
	MUMO	2 500,00
TOTAL		33 800,00

Projets du Pays : ★

La Rue sans Tambour :

Après un premier travail avec la Cie à Demi-Mot pendant la saison 2016-2017, qui avait pour objectif une première rencontre avec les enseignants du territoire, le PETR Vallée du Loir met en œuvre une résidence longue (60 h d'intervention entre novembre 2017 et avril 2018). La résidence se construit autour de l'écriture et la pratique du conte, et la pratique de la musique baroque. Pour cette résidence, le PETR s'associe avec la Castélorienne, à Montval-sur-Loir, pour la mise en œuvre de la résidence et du spectacle de la Compagnie.

Formations :

Un programme de formations à destination des personnels périscolaires, animateurs, enseignants est prévu pour une période 3 ans.

Pour l'année 2017-2018 :

04 octobre 2017 : formation pour les enseignants du primaire à l'outil « La Ville en Valises »

« Création d'une bande son » : pour le personnel périscolaire et animateurs.

« Comment faire du théâtre avec les enfants » : pour le personnel périscolaire et animateurs.

« Comment faire un spectacle de théâtre d'ombres » : pour le personnel périscolaire et animateurs + guide-conférenciers.

Résidence théâtre :

En 2017, le PETR Vallée du Loir propose une résidence théâtre en direction des élèves de 3ème et 2nd des collèges et lycées de notre territoire. Cette résidence s'appuiera sur un travail d'écriture théâtrale et de pratique du jeu théâtral. 60 heures d'interventions sont prévues dans le cadre du projet. Pour cette résidence, le PETR s'associe avec la commune du Lude et le Carroi, à La Flèche, pour la mise en œuvre et la programmation d'une pièce de théâtre par la Compagnie en Résidence.

Malices au Pays :

Les fonds CLEA financent les interventions d'artistes lors des ateliers de pratique artistique programmés dans le cadre de Malices au Pays 2018. Cette année, la programmation, tout comme les ateliers semble s'intéresser tout particulièrement à la danse. La programmation définitive vous sera présentée au prochain comité syndical.

2.2 Accueil du MuMo2 du 06 au 24 novembre 2017

Projet né en 2011 par Ingrid Brochard, passionnée d'art contemporain.

Avec la volonté de faire partager sa passion aux élèves, elle s'est inspirée du bibliobus pour créer le MuMo (musée mobile).

Objectif : une sensibilisation à l'art contemporain et à l'architecture dans les zones rurales et péri-urbaines (constat : 56% des élèves ne vont pas aux musées ou dans des structures culturelles).

Le MuMo2 a été imaginé par la designer Matali Crasset.

Aménagement du camion MuMo2 : une salle principale d'exposition, accrochage aux murs d'œuvres, au fond du camion une salle vidéo qui permet de diffuser des programmes d'artistes. De chaque côté du camion, se déploie des tables et des panneaux d'exposition.

Y seront présentées des œuvres d'art contemporain de la collection du FRAC des Pays de la Loire.

Intitulé : « *Et les enfants s'en vont devant, les autres suivent en rêvant* »

Guillaume Apollinaire (Saltimbanques).

La collection est axée autour du thème du songe, de la profondeur du songe, de la rêverie.

On y trouve des peintures, sculptures, photographies, vidéos, vêtements...

Une historienne d'art élabore pour chaque œuvre une fiche pédagogique avec des pistes pédagogiques de création artistique.

Accueil en Vallée du Loir :

Du lundi 6 au vendredi 10 novembre à PONCE SUR LOIR

Le MUMO2 stationnera sur le parking du centre culturel des Moulins de Paillard, Shelly De Vito et James Porter assureront des médiations/prolongements autour des œuvres du MUMO et de l'exposition en cours au centre.

- Du lundi 13 au mercredi 15 novembre à PONTVALLAIN

- Du jeudi 16 au vendredi 17 novembre à St GERMAIN D'ARCE

- Du lundi 20 au vendredi 24 novembre à VILLAINES SOUS MALICORNE

Le service éducatif du PAH proposera des actions, parallèlement aux activités du MUMO, pour découvrir la commune qui accueille le MUMO.

Gratuité pour les classes, du cycle 2 au cycle 3 ; Le transport étant pris en charge par le Pays Vallée du Loir, (maximum : 30 élèves par classe).

L'accueil des classes aura lieu du lundi au vendredi (sauf le mercredi après-midi, ouvert alors à d'autres publics). Trois classes seront accueillies, par jour : 1h30 MuMo pour chaque classe (divisée en 2 groupes : 45 min visite / 45 min atelier, assurés par 2 médiateurs) + 1h30 : activité avec les Moulins de Paillard ou PAH.

À la fin de chaque journée, portes ouvertes d'une heure, afin que d'autres publics découvrent le MUMO.

Un temps de formation est prévu pour les enseignants avant la venue du MuMo2 : le mardi 10 octobre de 17h30 à 19h30, dans les locaux du Pays à Vaas.

2.3 Réunion d'information sur les Certificats d'Économies d'Énergie

Une réunion d'information sur le programme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) applicable au territoire du PETR Vallée du Loir se tiendra le 5 octobre 2017, de 9h30 à 12h, à la salle des fêtes de Mayet.

Cette réunion permettra de présenter le programme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) qui permet d'obtenir des primes en contrepartie de travaux de rénovation énergétique (éclairage public, isolation et chauffage des bâtiments publics, réseaux de chaleur).

2.4 Conseil de développement territorial

Les membres du nouveau Conseil de développement territorial ayant émis le vœu que soit organisée une journée de travail afin de leur permettre de mieux appréhender leur rôle au sein du PETR, une rencontre a été programmée le samedi 7 octobre 2017 de 10h00 à 15h00 à Vaas.

Le déroulé de la journée est pressenti comme suit :

10 heures : accueil café

10h15 : Présentation des différentes missions du Pays Vallée du Loir (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) par :

Sophie Rychlicki, directrice :

- Politiques contractuelles
- Aménagement du territoire
- Circuits courts de proximité
- Energie-climat

Delphine Massart, animatrice de l'architecture et du Patrimoine :

- Patrimoine et Culture

Monique Rousseau, responsable administrative et financière :

- Questions administratives.

12h/13h30 : Pause-déjeuner

13h30 : Reprise des travaux :

Réflexion sur le règlement intérieur

Élection du/de la président(e) et des 2 vice-président(e)s.

Désignation des membres dans les différentes commissions du PETR

Travail autour des champs de réflexion/actions à investir par le nouveau Conseil de Développement Territorial.

Fin des travaux à 15 heures.

2.5 Bilan FestiLoir

La 14^{ème} édition de FestiLoir a été un franc succès puisque 4000 personnes environ ont été accueillies à Vaas, Le Lude, Poncé-sur-le-Loir, Requeil, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Mayet, Montreuil-le-Henri et Crosmières, soit en moyenne, 500 personnes par spectacle.

La programmation a été très appréciée et il faut souligner la belle implication des communes dans l'accueil des artistes, des équipes techniques et des spectateurs, ainsi que dans la gestion des normes de sécurité imposées par la mise en œuvre du plan Vigipirate.

2.6 Bilan des animations estivales du Pays d'art et d'histoire

Au total, les **107** animations ont rassemblé **1193** personnes pour des recettes totales de 4 351€.

2.6.1 Visites découvertes :

486 personnes au total, 267 en 2016, 460 en 2015.

16 visites ont été proposées, seulement 11 en 2016.

En moyenne, **30** personnes par visite, 24 en 2016, 38 en 2015.

Balade en canoë	2	32
La Chartre sur le Loir	2	40
Montreuil le Henri	2	124
Carnuta	1	41
Eg St Martin de La Bruère sur le Loir	1	10
Le Lude	1	19
Poncé sur le Loir	1	54
Église St Pierre de Requeil	2	24
Beaumont-Pied-de Bœuf	1	46
Mayet	1	37
Crosmières	1	55
Luché Pringé	1	4

Les visites en prélude au FestiLoir ont très bien fonctionné : 321 personnes au total pour 7 visites, soit 46 visiteurs en moyenne. Ce succès nous oblige à repenser l'accueil des visites et à envisager une sonorisation légère des visites. En effet, idéalement, une visite devrait rassembler maximum 35 personnes pour le confort de tous et conserver son aspect convivial.

D'autres visites ont également été particulièrement bien suivies : les balades en canoë, Architecture contemporaine à Carnuta, Montreuil le Henri et La Chartre sur le Loir aux lampions. Certaines ont pâties du mauvais temps, comme la visite aux lampions à Luché Pringé.

2.6.2 Ateliers enfants

69 personnes ont participé aux ateliers de l'été (49 en 2016)

7 ateliers ont été organisés, tous les mercredis de mi-juillet à fin août (idem en 2016).

Nombre moyen de personnes par atelier : **10** (7 en 2016), sur un nombre maximum de 12 enfants par atelier.

Blason	1	5
Fresques	1	3
Peinture à l'œuf	1	12
Taille de pierre	2	25
Jeux dans la ville	1	11
Vitrail	1	13

Seuls les ateliers *fresque* et *blason* n'ont pas fait le plein. Pour l'atelier *fresque* cela s'explique sans doute par la complexité de l'atelier et pour le *blason*, il s'agit sans doute de la date, trop tôt dans la saison (l'atelier était le 1^{er} programmé en juillet).

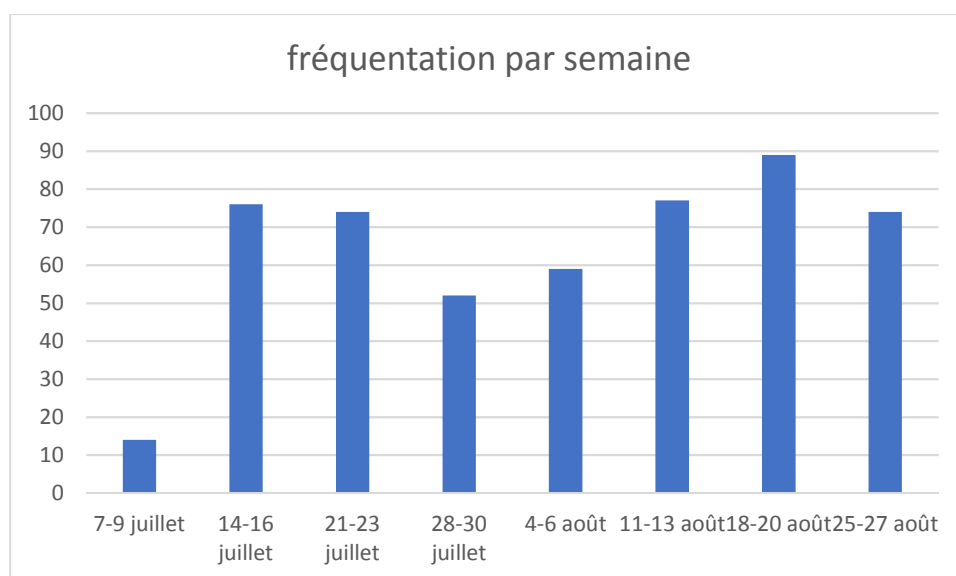
2.6.3 Moulin de la Bruère :

515 visiteurs au total sur la saison (196 en 2016).

63 visites proposées sur 8 week-ends (48 les années précédentes).

Nombre moyen de personnes par visite : **8** (4 en 2016).

La fréquentation du site a bénéficié de l'ouverture de la nouvelle passerelle sur le Loir ainsi que de nombreux articles de presse et autres médias. La fréquence plus rapprochée des visites a également incité les gens à attendre la visite suivante.



Les visiteurs sont plutôt bien répartis sur l'ensemble des horaires d'ouverture, que ce soit en termes de jours d'ouverture (vendredi, samedi, dimanche) et ou en termes d'horaires (15h, 16h et 17h). On note par contre une fréquentation faible le 2^e week-end de juillet, probablement en raison de la tenue du festival *Les Affranchis*, ainsi qu'une légère baisse fin juillet, début août.

2.6.4 Théâtre de la Halle au Blé

63 visiteurs au total dont 29 le dernier dimanche d'août (qui a suivi un article Ouest France), contre 42 visiteurs en 2016.

14 visites au total, idem en 2016.

Nombre moyen de personnes par visite : **4** (3 en 2016).

La fréquentation de ce site reste très faible et décevante par rapport à l'attrait du théâtre en lui-même.

2.6.5 Visite de la ville de La Flèche

Au total **60** personnes pour **7** visites, soit une moyenne de 9 participants par visite. Le bilan de la fréquentation de ces visites est mitigé. Dans l'ensemble, les visites aux lampions ont attiré plus de monde que les visites apéro : 9 visiteurs en moyenne, 8 pour les visites apéro.

Bilan Financier

Recettes :		Dépenses	
Billetterie	4 351,00€	Salaires saisonnière	3 651,12€
DRAC (subvention PAH)	300€	Frais saisonnière	406,75€*
		Achat de matériel (lampions etc.)	325,00€
		Canoë	300,00€
Total	4 651,00€	Total	4 682,87€
Reste à charge	31,87€		

*carburant estimé à 300€, en attente de la facture.

L'opération atteint presque l'équilibre financier. Toutefois les recettes de billetterie sont pour l'instant perçues par l'OTVL tandis que les charges sont intégralement supportées par le Pays.

3. Questions diverses

3.1 Appellation de la structure

La transformation du Pays crée dans le cadre de la loi Voynet en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural nous incite à réfléchir à la dénomination de notre structure. Monsieur le Président invite les membres du comité syndical à s'exprimer sur ce sujet.

Après échanges et afin de ne pas bouleverser la charte adoptée dans le cadre du plan marketing en 2015, ce qui générerait un coût substantiel en termes de modification de nos outils de communication, un consensus est adopté afin de conserver l'appellation « Pays Vallée du Loir » et d'y adjoindre dans notre communication écrite le terme « Pôle d'Équilibre Territorial et Rural » en minimisant la taille des caractères, par exemple :

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

3.2 Dates des prochaines réunions

21 septembre à 18h00 Conférence des maires

26 octobre à 14h30 Bureau

9 novembre à 18h00 Comité syndical

30 novembre à 14h30 Bureau

21 décembre à 18h00 comité syndical

Fait à Vaas
Le 14 septembre 2017

Le Président
Régis Vallienne

